PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

AVERYS

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 4 324 943 €.
Siège social : 100, rue Petit, 75019 Paris.
389 161 167 RCS Paris – NAF 741 J.
Exercice social du : 1er janvier au 31 décembre.

A. Les comptes annuels au 31/12/2005, le projet d'affectation du résultat et les comptes consolidés au 31/12/2005 ont été publiés au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* n° 44 du 12/04/2006.

B. Les comptes annuels et les comptes consolidés ont été approuvés par l'Assemblée Générale du 30/06/2006.

L'affectation définitive du résultat est la suivante :

Origines :		
Résultat de l'exercice	5 211 407,05 €	
Affectations :		
Affectation aux réserves :		
Réserve légale		
Réserve spéciale des plus-values à long terme		
Dividendes		4 009 089,50 €
Autres répartitions		
Report à nouveau		1 202 317,55 €
Totaux	5 211 407,05 €	5 211 407,05 €

C. Attestation des commissaires aux comptes.

I. Extrait du rapport général sur les comptes sociaux.

Opinion sur les comptes annuels : « Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice ».

II. Extrait du rapport sur les comptes consolidés.

Opinion sur les comptes consolidés : «Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises et entités comprises dans la consolidation.»

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 11 mai 2006.

Les Commissaires aux Comptes :

Fiduciaire Leydet :
Didier Amphoux

Deloitte & Associés :
Bernard SCHEIDECKER

0610781